



Section juridique et consulaire

ADRESSE :
28 rue Marbeau
75116 Paris
ADRESSE POSTALE :
BP 30 221
75364 Paris CEDEX 08
TEL. : 01 53 83 45 00
FAX : 01 53 83 46 50

INTERNET : www.paris.diplo.de
COURRIEL : info@paris.diplo.de

Situation au mois d'avril 2011

Demande de passeport déposée via le bureau d'un consul honoraire du ressort de l'ambassade d'Allemagne à Paris

Les données à caractère personnel et biométriques des demandeurs de passeport pourront être recueillies au bureau des consuls honoraires allemands de **Guadeloupe**, de **Nantes**, de **Nouméa**, de **Papeete**, de **Rennes** et de **la Réunion**.

Cela signifie que les passeports biométriques pourront y être sollicités lors d'une comparution personnelle. La demande de passeports pour enfants (« Kinderreisepass ») et de passeports provisoires (« vorläufiger Reisepass », validité 1 an) peut comme avant être déposée auprès de chacun/e de nos consuls honoraires.

À cette fin, nous vous prions de bien vouloir **prendre rendez-vous** avec le bureau du consul honoraire. Veuillez à apporter l'intégralité des pièces à fournir pour votre demande de passeport lors de ce rendez-vous (voir la [note d'information](#) sur la délivrance des passeports).

Au-delà des droits habituels pour le passeport et les frais d'envoi à domicile du nouveau passeport (payable à l'ambassade), les droits suivants sont à acquitter directement au consul honoraire:

- | | |
|--|---|
| - vérification de l'identité
(passeports biométriques uniquement) | 20 Euro, tarif 140 AKostV* |
| - légalisation de la signature
(passeports pour mineurs 1 fois pour les deux parents) | 15 Euro, tarif 122 AkostV* |
| - certification des photocopies par <u>un</u> seul sceau | 5 Euro, tarif 124 AKostV* |
| - frais de l'envoi du dossier à l'Ambassade | 7 Euro France Métropolitaine
10,50 Euro D-CTOM |

La durée d'acheminement de la poste et les étapes supplémentaires de traitement du dossier allongent le délai de délivrance du passeport.

Nous attirons votre attention sur le fait que vos données à caractère personnel sont recueillies au bureau du consul honoraire pour être transférées à l'autorité compétente, à savoir l'ambassade d'Allemagne à Paris. Cet envoi se fait par voie postale. Il est donc indispensable que vous donniez votre accord par écrit à la collecte et à la transmission des données dans le formulaire prévu à cet effet.

Nous vous prions également de tenir compte du fait que votre demande de passeport et les renseignements qu'elle contient ne sont examinés qu'à réception par l'ambassade d'Allemagne à Paris. Cela signifie qu'il peut aussi s'avérer nécessaire, une fois vos données recueillies, de présenter des pièces supplémentaires, ce qui peut également allonger considérablement la durée de traitement de votre dossier.

Bien entendu, vous pouvez toujours déposer votre demande de passeport **sur rendez-vous** directement auprès de l'ambassade d'Allemagne à Paris. Veuillez trouver les informations sur la prise de rendez-vous sur notre site d'internet : [réservation en ligne](#)

https://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose_realmList.do?locationCode=pari&request_locale=en

Les renseignements contenus dans cette note sont fondés sur les informations dont dispose l'ambassade d'Allemagne à Paris au moment de sa rédaction. L'ambassade décline toute responsabilité concernant leur exhaustivité ou leur exactitude, notamment en cas de modification intervenue depuis la rédaction de la note.

* AKostV – Auslandskostenverordnung (arrêté relatif aux droits à prélever à l'étranger)